



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COPERNIC

Part RC: FR0014000J57

FCP géré par FINANCIERE GALILEE

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, à travers une gestion dynamique, en s'exposant aux marchés d'actions et de taux internationaux par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA, et de manière accessoire par des titres vifs, sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur de référence est composé de :

- 90% MSCI ACWI 100% Hedged to EUR (Ticker Bloomberg : MACXUIGB)
- 10% €STR Capitalisé (Ticker Bloomberg : OISESTR Index)

L'allocation d'actifs et la performance de l'OPCVM peuvent être différentes de celles de l'indicateur de référence.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique d'OPCVM, de FIA et/ou de fonds d'investissement (« OPC »). Les conseillers, sélectionnés pour leur expertise sur la zone européenne et à l'international, fournissent à la société de gestion l'analyse de différents supports d'investissements OPC..

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

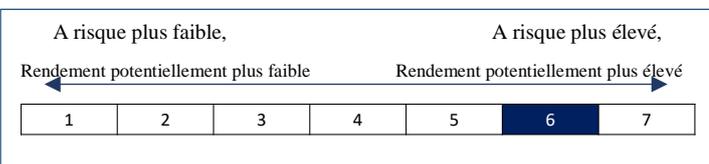
- Une définition de l'allocation stratégique de long terme en OPC.
- Une gestion de la construction de portefeuille : une sélection de parts ou actions d'OPC/ est effectuée en fonction de critères quantitatifs de performances et de volatilité par catégories (géographie, classe d'actifs et thématiques) et qualitatifs (société de gestion, gérant, process).

Les OPC sélectionnés sont classifiés selon les critères de classification suivants : Classes d'actifs, Géographie, Secteurs, Sociétés de gestion, Thématiques

A cette fin, le gérant utilise un processus développé en six étapes reposant sur un modèle d'aide à la décision développé par la société de gestion basé sur : une analyse comparative ; une analyse détaillée ; une analyse de la composition ; une confrontation aux OPC similaires ; un audit de l'équipe de gestion et l'insertion en portefeuille.

La construction de ce processus a vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps. Puis, compte-tenu de l'allocation stratégique décidée en comité de gestion de Financière Galilée et dans la limite de sa marge de manœuvre, le

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit :**

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

**Risque de liquidité :**

Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

gérant dispose d'une latitude pour construire son portefeuille. L'allocation du portefeuille est notamment revue à chaque comité de gestion.

**L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

**De 60 % à 100 % aux marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :**

- de 0% à 50% aux marchés des actions de pays émergents,
- de 0% à 30% aux marchés des actions de petites et moyennes capitalisations (< 10 Milliard d'euros),
- de 0% à 30% aux marchés des actions liées à l'or et aux matières premières au travers d'OPCVM et/ ou FIA. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code Monétaire et Financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières.
- 0% et 20% de son actif net à la stratégie actions neutre au marché via des OPC

**De 0 % à 40 % aux instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.**

**De 0 et 20% en obligations convertibles uniquement via des OPC exposés aux obligations convertibles dont :**

- de 0 à 10% d'obligations convertibles contingentes

**De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.**

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 50% maximum de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré, à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement sur la base des cours de clôture de bourse, à l'exception des jours fériés et de fermeture de la Bourse de Paris.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie « 6 » en raison de son exposition importante en actions qui peut induire une forte volatilité de la valeur liquidative de l'OPCVM. En outre, l'exposition en actions de petites et moyennes capitalisations, ou de marchés émergents, peut accroître les fluctuations. La valeur liquidative peut donc subir des variations à la baisse ou à la hausse de forte amplitude ce qui induit une volatilité élevée et un profil de risque et de rendement élevé.

**Risque de contrepartie :**

Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une Contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :**

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	2,00%
----------------	-------

Frais de sortie	Néant
-----------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	3,31% TTC
----------------	-----------

### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

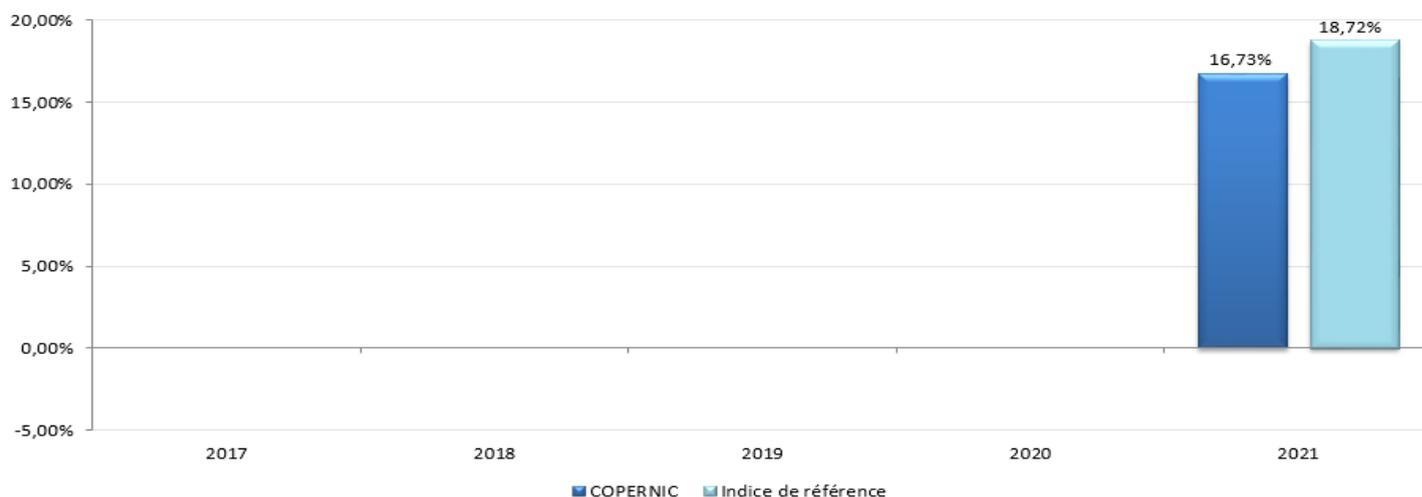
Commission de performance	15% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence 90% MSCI ACWI 100% Hedged to EUR + 10% €STR Capitalisé, <b>même si cette performance est négative</b> . Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.
---------------------------	---

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.figalile.com](http://www.figalile.com)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

(\* ) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

## PERFORMANCES PASSES



## AVERTISSEMENT :

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance sera calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

Date de création du FCP : 22/12/2020

Devise de libellé : Euro (EUR).

Changements intervenus au cours de la période : Néant

## INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire: CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière Galilée, 10 Boulevard Tauler, 67000 Strasbourg, France Tél : 03 90 22 92 60 - [www.figalile.com](http://www.figalile.com)

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal: Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le détail des informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion, incluant de façon non limitative le descriptif du calcul des rémunérations, l'identité de la personne responsable de la supervision des rémunérations ainsi que la composition du comité de rémunération le cas échéant, doit être disponible sur le site internet <http://www.figalile.com>. Une copie de cette politique est disponible gratuitement sur simple demande.

La responsabilité de FINANCIERE GALILEE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
FINANCIERE GALILEE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/05/2022